

LA DIÉTÉTIQUE

Source : ALFEDIAM, Recommandations de bonnes pratiques : Education diététique du diabétique de type 2, juin 2003

Qui est le diététicien ?

Le diététicien est le spécialiste de l'alimentation. Il est diplômé de l'enseignement supérieur. Sa formation envisage tous les aspects de l'alimentation et les liens entre l'alimentation et l'état de santé. Le contenu de celle-ci est défini l'Arrêté Royal du 19 février 1997. Seul un diététicien diplômé peut obtenir un numéro d'agrément spécifique auprès de l'INAMI permettant à certains de ses patients d'obtenir un remboursement (partiel) de ses prestations.

En quoi consiste son travail ?

➤ EFFECTUER UN BILAN DIÉTÉTIQUE INITIAL



Le bilan diététique initial permet d'évaluer les besoins du patient et de fixer, avec lui, des objectifs thérapeutiques et pédagogiques.

Ce bilan comprend :

- La constitution de la fiche du patient et de la prise de renseignements (résultats biologiques, entretien avec le médecin référent s'il y a lieu)
- L'anamnèse diététique et sociale
- Le bilan nutritionnel
- La définition des objectifs diététiques avec le patient
- La remise de documents adaptés au patient
- Un compte-rendu au médecin : anamnèse et bilan diététique ; proposition d'une stratégie de prise en charge à discuter

➤ EDUQUER LE PATIENT À LA GESTION QUOTIDIENNE DE SON ALIMENTATION

L'éducation donnée par le (la) diététicien(ne) doit permettre au patient de :

- Equilibrer son alimentation
- Modifier son comportement alimentaire

- Restructurer ses croyances et ses représentations

Cette éducation comprend :

- L'évaluation des progrès réalisés en mesure d'acquis (mesures cliniques et biologiques, connaissances, bilan diététique) et de modulation de comportements
- L'appréciation de l'adaptation à ces changements
- La mise en place d'une stratégie d'enseignement adaptée et progressive
- La remise de documents adaptés
- Un compte-rendu au médecin de l'évolution de la prise en charge

